

La République, le mouton et le vétérinaire : François-Hilaire Gilbert, un vétérinaire républicain au temps du Directoire

*The Republic, the Sheep and the veterinarian:
François-Hilaire Gilbert, a republican veterinarian
at the time of the Directoire*

par Serge G. ROSOLEN et Agnès ROSOLEN*

Pendant le siècle des Lumières, les intellectuels ont porté un nouveau regard sur le monde animal, qui devint un objet d'étude et de curiosité pour les savants. On s'intéressa à son acclimatation, à son dressage, comme aux techniques de taxidermie. Il fit l'objet d'observations, de descriptions et de classements. Les représentations d'animaux, par leur réalisme et leur précision, témoignaient non seulement d'un intérêt scientifique passionné, mais aussi d'une forme d'empathie. Les nouvelles connaissances dans le domaine de la zoologie, permettant de replacer l'homme dans la lignée des mammifères évolués, donnèrent aux savants des arguments pour relativiser le récit de la création de l'humanité sur lequel se fondaient les religions monothéistes. Durant la période révolutionnaire, la question des animaux se reposa sous une forme différente. Au sein d'un nouvel ordre

Séance du 20 octobre 2023

* 27 rue Ferdinand Lot, 92260 Fontenay-aux-Roses, sg.rosolen@orange.fr

politique composé de citoyens égaux, quel était le statut des animaux, si nombreux dans les villes et les campagnes ? Devaient-ils être considérés comme des « sous-citoyens » à protéger, ou comme des biens matériels, des ressources, que la nation pouvait exploiter ? Les responsables du Muséum d'histoire naturelle conçurent la Ménagerie du Jardin des Plantes comme un lieu d'exposition civique, pédagogique et républicain. Des savants férus d'économie rurale¹ engagèrent d'ambitieuses réformes de l'élevage.

Le régime du Directoire² allait non seulement raviver cet intérêt, mais donner à l'animal un véritable statut. Ce régime politique n'a duré que cinq ans, entre la chute de Robespierre le 9 thermidor de l'an II (27 juillet 1794) et le coup d'État du 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799) par Bonaparte, mais son bilan en termes d'innovations et d'expérimentations dans le domaine agricole s'avère remarquable. Dans une société plus apaisée, l'élevage des animaux domestiques devint un enjeu économique majeur. La rentabilité des troupeaux supposait un contrôle de la reproduction, un traitement des animaux respectueux de leur bien-être, une gestion raisonnée du cheptel à l'échelon du territoire. Le rôle des vétérinaires s'affirma. Les Écoles vétérinaires mirent au service du Directoire leur expertise dans le domaine de l'économie rurale. Certains vétérinaires aux fortes convictions républicaines devinrent des acteurs majeurs du renouveau.

La première République : un « pouvoir doux » qui intègre l'animal à la vie sociale

Pour trouver une issue aux violences de la Terreur, le Directoire instaura une forme de stabilité institutionnelle et de paix sociale, tout en gardant l'essentiel des acquis politiques et sociaux de la Révolution. Le décret du 4 brumaire de l'an IV (26 octobre 1795) est révélateur de ce régime, il annonce à la fois que « la Place de la Révolution portera désormais le nom de la Place de la Concorde », mais qu'on y accédera par la « rue de la Révolution ». Le nouveau projet républicain se fondait non plus sur la vertu et la sévérité, mais sur des rapports pacifiés entre les êtres vivants, hommes ou bêtes, le bien-être public, la prospérité économique. Si la Convention montagnarde avait largement utilisé de métaphores végétales et minérales pour caractériser la République³, le Directoire trouva son inspiration dans le modèle animal. Le médecin et homme politique Pierre-Jean-Georges Cabanis* (1757-1808) fut un des principaux théoriciens de cette représentation du monde intégrant les animaux⁴. Bernard Germain Étienne de Lacépède* (1756-1825), savant renommé proche de Georges Louis Buffon*, spécialiste de la faune marine, des amphibiens et des reptiles,



Fig. 1 - *André-François Vincent – la leçon de labourage (1798) –
musée des Beaux-Arts de Bordeaux.*

considérait que le rôle des animaux était de servir les hommes⁵. Selon lui, le bélier fécond et industrieux avait plus de valeur que le lion. Le « Tiers-État laineux » parce qu'il produisait les vraies richesses de la nation était jugé bien supérieur à la « noblesse féline ». Dans le modèle républicain du Directoire, l'agriculture constituait un fondement de la prospérité nationale et le propriétaire foncier se trouvait au cœur du système sociopolitique. Ce projet rencontra l'adhésion des artistes, comme le montre un tableau peint en 1798 par André-François Vincent (1746-1816), et intitulé « La leçon de labourage » (Fig. 1). Il s'agit d'une scène à la campagne, présentant un couple de propriétaires fonciers avec leurs enfants. Une charrue tirée par des bœufs se trouve au centre du tableau. Le jeune fils du propriétaire s'apprête à empoigner le manche de la charrue. Un laboureur vigoureux, une sorte d'hercule paysan, guide son bras mince d'adolescent et lui montre du doigt ce qu'il doit regarder. Cette authentique scène d'apprentissage se déroule sous le regard attentif des parents. On comprend que la conduite de l'attelage nécessite des gestes précis, une maîtrise dont seul le monde agricole est dépositaire. Le tableau illustre donc un programme de société conforme aux idéaux du régime du Directoire : veiller aux bonnes mœurs, favoriser l'agriculture et le commerce, inciter les petits propriétaires à s'intéresser aux pratiques agricoles, promouvoir des relations harmonieuses avec la nature

et le monde animal. Les historiens utilisent le terme de « pouvoir doux⁶ » pour caractériser ce type de gouvernement qui s'intéresse aux mœurs, à l'instruction, aux vertus familiales, au commerce. Selon une méthode qui préfigure l'éthologie, les animaux étaient observés, non seulement dans la nature, mais aussi dans les milieux anthropisés, en compagnie des hommes, au travail. On cherchait les signes et les manifestations de leur sensibilité. Certaines pratiques de domestication se trouvaient valorisées et les comportements brutaux envers les animaux étaient stigmatisés. En 1802, l'Institut national lança un concours public sur le thème : « Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique ? Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard ? »⁷. Cette réflexion précède de vingt ans le Martin's Act voté par le Parlement britannique afin « d'empêcher le traitement cruel et inconvenant du bétail (Ill-treatment of Cattle Bill, 1822) »⁸.

Dans ce programme politique donnant à l'animal domestique un nouveau rôle social et économique, les vétérinaires étaient amenés à devenir des acteurs incontournables.

Des écoles d'économie rurale vétérinaire républicaines

Si les vétérinaires se trouvent prêts à s'impliquer dans les grands projets du Directoire, c'est que leur profession a connu une profonde évolution depuis 1761, date de création des Écoles vétérinaires par Claude Bourgelat* (1712-1779). Avocat et écuyer, Bourgelat s'intéressait peu à l'agriculture et aux animaux d'élevage. Toutefois, dans son entourage figuraient plusieurs « physiocrates » qui voyaient dans la terre la source unique de toutes les richesses et dans l'accroissement de ses productions la diminution de la misère paysanne. Henri Léonard Jean Baptiste Bertin* (1720-1792), contrôleur général des finances de Louis XV, était ouvert aux idées nouvelles des encyclopédistes et considérait que la médecine animale devait contribuer à la rénovation de l'agriculture. À la mort de Bourgelat, en 1779, le successeur de Bertin, Louis-Bénigne-François Bertier de Sauvigny* (1737-1789), mit l'École d'Alfort à la disposition de professeurs célèbres qui y lancèrent des expérimentations⁹. Optant pour une approche globale et synthétique des grandes questions d'économie rurale, considérant les animaux domestiques dans leur ensemble au lieu de limiter leur étude au seul cheval, ils voulurent se rapprocher de l'agronomie¹⁰. La chaire d'économie rustique de l'École d'Alfort fut confiée à Louis Jean-Marie Daubenton* (1716-1799) assisté de François-Hilaire Gilbert* (1757-1800). Pendant cette période dite « académique¹¹ » l'enseignement prodigué au

sein des écoles vétérinaires intégra les découvertes récentes de la physique, de la chimie et de la physiologie. Il ne s'agissait plus seulement de guérir les animaux malades, mais d'améliorer la santé des animaux d'élevage, enjeu d'autant plus important que l'animal était devenu un facteur de stabilisation de la société. L'enseignement à l'École d'Alfort contribua à cette évolution, en révélant la place des bêtes « utiles » dans les savoirs naturalistes¹².

Des moyens financiers considérables furent alloués, grâce à Charles-Alexandre de Calonne* (1734-1802), contrôleur général des finances de Louis XVI. À cette époque, Daubenton jeta les bases d'un élevage raisonné du mouton. Selon lui, l'art vétérinaire avait une double vocation : « le gouvernement en santé des animaux¹³ et le traitement des maladies ». L'abbé François Rozier* (1734-1793), Directeur de l'École de Lyon, publia son « Cours complet d'Agriculture théorique et pratique ». En 1783, L'École d'Alfort acquit une exploitation agricole de 170 hectares, la Ferme de Maisonville et en confia la direction à Daubenton (la ferme sera revendue en 1791). Les Écoles vétérinaires, fortes de cette nouvelle culture scientifique, devinrent des Écoles d'économie rurale. Le Directoire n'eut qu'à les adapter pour les transformer en Écoles d'économie rurale républicaines.

Le mouton : le plus pacifique des animaux utiles

La guerre des moutons¹⁴

Le vétérinaire François-Hilaire Gilbert par son engagement et l'originalité de ses projets fut tout à fait représentatif du réformisme pragmatique qui caractérisait le Directoire. Il proposa ses services pour développer un modèle qu'il connaissait bien et jugeait tout à fait adapté aux besoins de la société : l'élevage du mouton mérinos. D'où tirait-il son expertise dans le domaine de l'élevage ovin ? Et pourquoi avoir choisi la race mérinos en particulier ?

Il faut remonter un peu dans le temps pour comprendre ces choix.

En France, la plupart des exploitations agricoles produisaient des grains. L'élevage ovin servait surtout à obtenir de l'engrais pour fertiliser les terres. Aux abords des villes, il servait aussi, dans une moindre mesure, à la production de viande et de lait. C'était souvent les paysans les plus modestes qui élevaient des ovins. Souhaitant à la fois dynamiser l'économie paysanne, mettre en valeur les provinces et stimuler le commerce, des ministres de l'Ancien Régime incitèrent les grands propriétaires à s'intéresser à la question des « bêtes blanches¹⁵ ». En 1755 l'abbé Claude Carlier¹⁶ (1725-1787) avait publié un « Mémoire sur les laines » dans lequel il préconisait une meilleure conduite des troupeaux. Il insistait sur la qualité des races étrangères, comme

sur la nécessité d'imposer aux animaux « l'espèce de vie sauvage ». Il fut chargé par le contrôleur général des finances Bertin (voir infra), de visiter toutes les provinces où l'élevage du mouton était pratiqué. Assisté de Daniel Charles Trudaine* (1703-1769), il inventoria les différentes races et publia en 1770 un « Traité des bêtes à laine » qui devint la référence des études ovines durant tout le XVIII^e siècle. En 1766, parallèlement, Trudaine chargea Daubenton « de faire toutes les recherches nécessaires sur les moyens de relever les mauvaises races de moutons et d'améliorer les laines ». La ferme de Daubenton à Montbard, en Bourgogne, se transforma en centre officiel de recherches sur les ovins, véritable conservatoire des races françaises et étrangères de diverses origines¹⁷. Daubenton fut surnommé, le « berger de Montbard » (Fig. 2).



Fig. 2 - *Statue de Daubenton au jardin d'acclimatation – Paris 16^e.*

Les industries lainières se développèrent au point de représenter à la fin de l'Ancien Régime la moitié de toutes les industries textiles françaises. On appréciait les étoffes de laine, reconnues plus souples et plus isolantes que le lin ou le chanvre, contre l'humidité, le froid et la chaleur. La concurrence avec les étoffes hollandaises et anglaises était intense. Les manufacturiers français s'efforçaient de rationaliser les processus de production et d'en perfectionner les techniques. Pour la confection des tissus de qualité, les marchands-artisans français utilisaient la laine des moutons mérinos espagnols, d'excellente qualité. Les mérinos offraient plusieurs avantages : laine abondante (4 kg par sujet contre 2 kg pour les autres races), sujets robustes, race rustique, longévité (une brebis de 16 ans peut encore donner de beaux agneaux). Obstacle majeur : pour préserver une rente exceptionnelle,

les Espagnols interdisaient l'exportation des bêtes vivantes. Une opportunité se présenta heureusement : Louis XVI obtint de son cousin le roi d'Espagne, Charles III, le droit d'importer en France des moutons mérinos.

Anne Robert Jacques Turgot* (1727-1781) fut chargé en 1776 d'assurer l'acheminement de 200 brebis et 30 béliers espagnols. Une partie des animaux furent conduits à Montbard, chez Daubenton. Les autres furent accueillis à Rambouillet, dans un domaine que Louis XVI avait acquis en 1783 pour y installer une ferme expérimentale. À leur arrivée à Rambouillet, le 12 octobre 1786, les moutons, déjà porteurs de gale, contractèrent la clavelée (variole ovine). Daubenton chargea son jeune assistant vétérinaire à l'École d'Alfort, François-Hilaire Gilbert, de les soigner, puis d'acclimater et de multiplier ce troupeau. Gilbert prit ensuite la charge de l'Administration supérieure du domaine de Rambouillet. Quand la Révolution éclata, le pays s'était donc doté de ses premiers reproducteurs d'excellence et tenait son rang face aux éleveurs britanniques. L'Ancien Régime avait fait clairement le choix d'un développement intégré des ressources de l'agriculture et de l'industrie sous contrôle administratif.

Les mérinos de Rambouillet choyés par le pouvoir révolutionnaire

Dès 1793, étant donné l'excellente réputation des mérinos, des ventes aux enchères annuelles d'animaux et de laine étaient organisées sur tout le territoire. Une « École de bergers » fut créée et implantée à l'École d'Alfort pour apprendre à de jeunes gens de tous les départements à nourrir, soigner, tondre, accoupler les moutons comme à effectuer des agnelages. Le 24 mai 1795, le Comité de salut public consacra le rôle expérimental de la ferme de Rambouillet, en garantissant son financement par l'État, décision confirmée le 10 janvier 1795 par la Convention. Les autorités considéraient que pour protéger le troupeau et préserver la pureté de la race, un domaine clos offrait toutes les garanties. Le mérinos, animal rustique dont la laine est fine, mais courte, est croisé avec des races françaises¹⁸. Deux autres fermes expérimentales sont créées, à Versailles et Sceaux pour étudier ces croisements et créer un « animal nouveau ». Quelques mérinos de Rambouillet, envoyés à l'École d'Alfort, firent l'objet d'études appliquées sous la supervision de son Directeur, Philibert Chabert* (1737-1814).

Les « bergers » d'Alfort deviennent des vétérinaires républicains

Le premier « berger d'Alfort » fut Daubenton, fort de son expérience à Montbard et à la ferme de Maisonville. Médecin et naturaliste, homme des « Lumières », il est persuadé que « les animaux domestiques sont d'une

très grande importance pour le maintien de la société et [...] le bonheur des hommes ».

Le second « berger d'Alfort », le vétérinaire François-Hilaire Gilbert, fut comme Daubenton un des plus grands savants de son temps¹⁹. Très influencé lui aussi par la pensée des Lumières, ses sujets de réflexion portent sur « l'utilité des animaux, leur place dans l'agriculture, leur rôle dans la prospérité économique, alors qu'à la même époque, les vétérinaires s'intéressaient prioritairement aux chevaux et à la maréchalerie. Gilbert développa une forme de sensibilité qui lui permit d'apprécier la « dignité animale », et de la reconnaître chez les plus humbles d'entre eux, comme les moutons. Il mit en évidence le rôle précieux que joue l'animal pour nourrir et vêtir les populations, produire de riches engrais, fournir la force motrice permettant des déplacements rapides des labours efficaces, toutes activités contribuant à l'enrichissement de la Nation. Peut-être est-il le premier savant à émettre l'idée que l'Homme a des devoirs envers les animaux. Une formule résume sa conception : « l'Homme doit se conduire avec les animaux comme ce qui a de la raison avec ce qui n'en a point ».

Le troisième « berger d'Alfort » fut Pierre Flandrin* (1752-1796), le neveu de Philibert Chabert. Il était anatomiste et hippiatre, mais devint assez vite spécialiste des ovins parce que le gouvernement lui confia plusieurs missions pour observer, étudier et décrire l'éducation des bêtes à laine, en Espagne et en Angleterre.

C'est à ces trois savants que l'on doit l'émergence de la figure du « berger républicain », conférant aux vétérinaires un rôle social et politique. Chacun d'eux allait se distinguer à la tête d'une institution prestigieuse : Daubenton, au Muséum d'histoire naturelle, Flandrin à l'École d'Alfort et Gilbert dans les grands domaines d'élevage expérimental. Gilbert avait pris la direction du domaine de Rambouillet (voir infra), célèbre pour ses troupeaux de mérinos, mais aussi du domaine de Versailles pour les croisements et de Sceaux, pour les métissages. Ils exercèrent aussi des fonctions administratives importantes. En effet, la République avait besoin d'experts, autant pour traiter les urgences et répondre aux questions pratiques que pour s'investir dans projets engageant la prospérité nationale. Flandrin intégra le nouveau Conseil d'Agriculture et Gilbert la Commission d'agriculture et des arts. Un autre problème fut traité dans la foulée, celui des désordres causés par les animaux d'élevage dans les zones cultivées. Dans les campagnes françaises, les troupeaux, et en particulier les bêtes à laine, laissés sans conduite ni surveillance dans les champs non clôturés, nuisaient à l'ensemencement, piétinaient les jeunes pousses et broutaient les récoltes²⁰. Ils pouvaient contribuer à la propagation

des épizooties. La question de la garde des troupeaux fit l'objet d'une réglementation dans le *Code rural*. Il en allait des principes de liberté et de propriété. Le troupeau séparé ou commun, enclos ou transhumant, devenait une question politique, d'autant qu'il fallait apaiser les tensions sociales et permettre à la masse des paysans de sortir de la pénurie.

François-Hilaire Gilbert : le savant vétérinaire républicain

C'est à Pierre Serna qu'on doit le qualificatif de « vétérinaire républicain »⁵ appliqué à Gilbert. Quant à Pierre Bonnaud¹⁹, docteur-vétérinaire, il a mis en valeur cette figure importante et longtemps mésestimée de l'historiographie vétérinaire.

Le « Traité des prairies artificielles » : un manifeste d'économie rurale républicain

François-Hilaire Gilbert, né le 18 mars 1757 à Châtelleraut, n'était pas issu du monde du cheval parisien ou lyonnais. Sa vocation naquit d'une rencontre, à 23 ans, avec Philibert Chabert, directeur de l'École d'Alfort. Lorsqu'il intégra Alfort en 1781, il annonça fièrement à son père, sa volonté de joindre « le titre de médecin d'homme à celui de médecin vétérinaire », affirmant déjà son désir de défendre une médecine de tous les êtres vivants, humains et non humains. On peut donc voir en Gilbert le créateur du concept « une seule santé » (*One Health*). Dans le discours qu'il prononça le 11 avril 1789²¹ « L'antiquité et l'utilité de l'art vétérinaire »²², il précise sa pensée : « Mais pourquoi chercher à prouver la noblesse des animaux, n'est-ce donc pas l'homme lui-même qui est l'objet des travaux de l'artiste vétérinaire, n'est-ce pas de la conservation de l'espèce humaine qu'il s'occupe en travaillant à celle de l'espèce animale ? » La présence dans l'École d'Alfort des écorchés de Fragonard (homme et animaux) l'a peut-être inspiré.

Pierre Bonnaud rappelle que Gilbert est un « vétérinaire-voyageur²³ » qui parcourut les provinces françaises, la

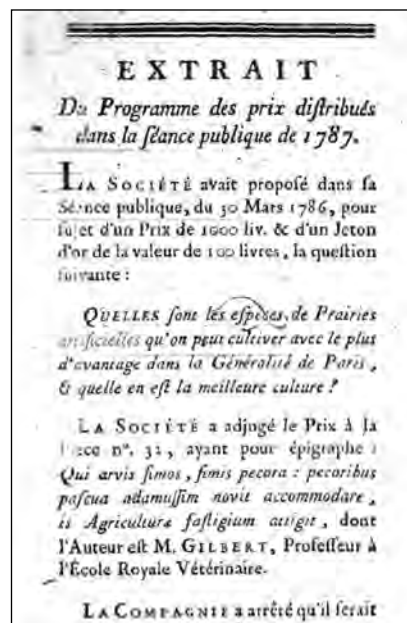


Fig. 3 - *Traité des prairies artificielles*
— premier prix du concours.

Suisse, l'Allemagne... Après avoir visité la Généralité de Paris, il rédigea son maître-ouvrage, le « *Traité des prairies artificielles* ». Il obtint un premier prix et un jeton d'or²⁴ au concours de la Société Royale d'Agriculture de Paris et présenta ses travaux au cours d'une séance d'une exceptionnelle solennité le 20 juin 1787, devant 4 000 personnes²³ incluant l'ensemble des ministres, dont le premier d'entre eux et chef du conseil du roi, Étienne Charles de Loménie de Brienne* (1727-1794). Véritable manifeste d'économie rurale (Fig. 3), l'ouvrage démontre que le champ vétérinaire s'est considérablement enrichi au contact des scientifiques d'autres disciplines, des administrateurs et des paysans. Dans sa conclusion, Gilbert



Fig. 4 - Épigraphe du traité des prairies artificielles.

proposait une sorte de modèle vertueux. Si les jachères étaient éliminées, l'extension des prairies artificielles devait entraîner la « révolution la plus avantageuse et la plus prompte dans (la) fortune (des cultivateurs) ». La société toute entière serait transformée. Si le bétail venait à être multiplié, les cultivateurs « diminueraient la somme de leurs travaux en même temps qu'ils les rendraient plus faciles ». Dans l'épigraphe *en latin* de son ouvrage de 300 pages (Fig. 4), Gilbert écrivait : « Celui qui a appris à adapter exactement la semence à la terre et la nourriture au bétail, celui-là atteint le sommet de la science de la culture ». Avec Gilbert, « l'art vétérinaire devient total, liant espaces, animaux, êtres humains, climat, alimentation, faune, géologie, hydrographie » précise Pierre Serna. Gilbert imagine une agriculture totale dont le moteur est l'économie animale. Au moment de la Révolution, Gilbert était devenu un savant célèbre et reconnu.

Un vétérinaire au service de la République ; un homme de réseaux au cœur des cercles décisionnels de la politique agricole et agraire

Gilbert partagea la passion de Daubenton pour le mouton. Il chercha à *inventer* une race de bélier et de brebis français, développer la production d'une laine fine, trouver un modèle d'élevage rationnel pour s'affranchir des fournisseurs anglais et espagnols.

Voyageur infatigable, il observa le savoir-faire des paysans et des éleveurs. Il étudia les plantes comestibles pour les troupeaux, rechercha les liens entre nutrition et santé animale décrivit les conditions d'existence des troupeaux dans les étables ou les pâturages, afin de replacer l'animal dans son écosystème. Selon lui, l'élevage de troupeaux constituait l'activité agricole par excellence. Pour les autorités du Directoire, Gilbert devint l'homme providentiel pour accompagner cette révolution agricole : expert dans le domaine du soin et de la nutrition animale, très au fait de l'économie de la ferme, concepteur de modèles d'élevages innovants, fort d'une expérience de terrain, gardant des liens avec des correspondants de province rencontrés au cours de ses nombreux déplacements...

En 1789, Gilbert fut nommé directeur adjoint de l'École d'Alfort. En 1793, il entra à la Commission d'Agriculture créée le 24 novembre par la Convention. En 1794, la Convention ayant supprimé les ministères pour les remplacer par douze commissions exécutives dépendant du Comité de salut public, Gilbert fit partie de la division « Économie animale » de la Commission d'agriculture et des arts. Il participa à la mise en place d'un appareil statistique capable de dénombrer les animaux et d'établir les fondements d'une politique performante d'amélioration du cheptel national. Une enquête utilisant cet outil statistique fut réalisée en l'an III²⁵. D'après l'analyse des résultats, le cheptel français se trouvait dans un état préoccupant. La mortalité était élevée. La production de blé, principale activité de l'agriculture française, ne pouvait être améliorée sans des apports importants de fumier. Or la nécessité de multiplier les prairies artificielles se trouvait être le domaine d'expertise de Gilbert. Au sein de la Commission d'agriculture et des arts, Gilbert utilise ces statistiques comme un outil de communication pour améliorer « l'économie nationale relativement à l'éducation et à la conservation des animaux ». Grâce à lui, le Directoire devint un authentique laboratoire de techniques agraires et commerciales.

Gilbert fut ensuite intégré à l'Institut national des sciences et des arts²⁶, créé le 20 novembre 1795 (29 brumaire an IV). Il se vit conférer une position prestigieuse, mais surtout stratégique puisqu'il pouvait choisir les nouveaux membres. Le 9 décembre suivant, Gilbert fit entrer un autre vétérinaire, Jean-Baptiste Huzard* (1755-1838), lequel devait aussi jouer un rôle très déterminant dans l'importation des mérinos espagnols en France et dans la fondation d'Écoles vétérinaires sous le Premier Empire¹¹.

En 1797, le nouveau ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau* (1750-1828) lança un projet de régénération républicaine. Il entendait

encourager l'innovation, développer l'enseignement et le commerce. En homme des Lumières, il considérait le commerce comme une forme d'échange des denrées, mais aussi des idées et des savoirs. Il sollicita des spécialistes du monde rural et fit appel à Gilbert. Les deux hommes cherchèrent à créer des cercles d'influence et de sociabilité. Ils encouragèrent la formation de sociétés savantes libres dédiées aux progrès des sciences, des lettres et des arts. Gilbert fédéra autour du projet des personnalités de l'élite politique (avec la présence de députés), administrative, des enseignants, des propriétaires terriens, des savants intéressés par l'agriculture. Les réseaux de Gilbert vont fonctionner à merveille. Pour les vétérinaires, il s'agit de démontrer que l'économie rurale doit se fonder sur des connaissances zootechniques pointues et un savoir vétérinaire d'excellence.

Un vétérinaire au service des bêtes utiles et sensibles

En 1798, de Neufchâteau confia à Gilbert la mission d'aller chercher en Espagne, selon les accords du traité de Bâle²⁷ un troupeau entier de mérinos, afin de donner à l'élevage ovin français un essor décisif.

À Grenade, Gilbert eut l'occasion d'assister à une corrida. Sa réaction est tout à fait révélatrice de son état d'esprit. Ce vétérinaire qui respectait les « animaux utiles » est très choqué par le martyre que subissent les chevaux. Il recommande de les « encarapaçonner »⁸ et préconise le port d'un casque pour les picadors. En revanche, il ne dit mot sur le sort des taureaux. Il ne s'intéresse pas aux animaux prédateurs. Son attention et sa sensibilité se portent sur les équidés, qu'il faut absolument protéger, puisque contrairement aux hommes, ils ne sont pas libres. Il reste fidèle à sa devise : « l'Homme doit se conduire avec les animaux comme ce qui a de la raison avec ce qui n'en a point ».

François Hilaire Gilbert trouva la mort en Castille le 7 septembre 1800, sans avoir pu mener sa mission à son terme¹⁸. Une suite d'événements précipita la fin du gouvernement pour lequel il travaillait : défaite des armées françaises face à la Deuxième Coalition, division des républicains à la tête de l'État, retour à l'ordre et coup d'État de Bonaparte, changement de constitution, instauration du Consulat...

Le rôle de Gilbert, si représentatif du réformisme pragmatique qui caractérise le Directoire, fut ensuite peu à peu oublié. Nous ne conservons aucun buste ni portrait de ce réformiste convaincu qui a transformé les Écoles vétérinaires, notamment celle d'Alfort (décret du 29 Germinal de l'an III) en véritables Écoles d'économie rurale de la République²⁸.

Conclusion

Depuis les célébrations du bicentenaire de la Révolution française, l'épisode du Directoire jusque-là un peu négligé, suscite un intérêt nouveau chez les historiens². Cependant, l'historiographie vétérinaire n'a pas assez mesuré l'originalité des expériences menées durant cette période. On trouve une abondante documentation sur les progrès de l'enseignement médical vétérinaire à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, l'influence des hippiatres, à une époque où le cheval, animal emblématique de la noblesse et de la conduite des guerres, était l'objet de toutes les attentions. Or sous le Directoire, des Directeurs d'écoles vétérinaires ont choisi une autre voie, celle de l'économie rurale. Cet épisode a été moins étudié, sans doute parce que l'on préfère valoriser l'image du « vétérinaire-médecin » plutôt que celle du « vétérinaire-agronome ». Cependant, avant la création des écoles ou instituts d'agronomie, les vétérinaires étaient devenus des spécialistes des pratiques d'agriculture, de l'élevage et de l'économie rurale. Ils ont joué le rôle d'experts et de conseillers scientifiques auprès des gouvernements. Ce qui fait dire à Raillet et Moulé (voir infra) que pendant la période dite « académique », les vétérinaires ont été des « victimes de la politique ». L'élevage du mouton est un bon exemple. Des vétérinaires comme Gilbert ne se sont pas contentés de traiter les problèmes sanitaires, ils ont abordé les questions économiques : production de laine, de viande, valorisation de la main-d'œuvre agricole pour la mécanisation de la production lainière, développement de l'urbanisation autour des manufactures... L'emblématique mouton mérinos, importé d'Espagne avec succès, a aussi représenté un enjeu politique.

Ce projet un peu utopique d'une société agropastorale ne dura que quelques années, mais le fait que les vétérinaires aient été pleinement associés aux expérimentations est remarquable. Peu de régimes politiques ont donné en si peu de temps autant de responsabilités à des vétérinaires et offert à des hommes comme Gilbert, l'occasion de devenir l'homme de confiance d'un ministre d'État...

Le 7 octobre 1801, à l'ouverture des travaux de la première classe de l'Institut, Cuvier fit l'éloge funèbre de Gilbert. Il le présenta comme l'un des fondateurs de l'agriculture moderne, avec son plan de prairies artificielles et comme l'un des précurseurs de la zootechnie, par son souci de l'amélioration des races. C'est Gilbert, vétérinaire républicain, qui forge l'expression « compagnon de travail de l'homme ». Son œuvre est une ode à l'animal utile dans tous ses états : force de traction pour les labours, pour les attelages, source de protéines pour l'alimentation, d'engrais pour

les plantes, de matières premières (cuir, fil et laine pour les vêtements), indispensable pour le développement des activités manufacturières. ... L'éthique de François Hilaire Gilbert est inspirée par ce paradoxe : l'Homme doué de raison et les civilisations les plus évoluées ne sauraient se passer des animaux dénués de raison. Les humains sont redevables aux animaux. Responsables de leur sort, ils ont le devoir de « se comporter avec raison avec ceux qui n'en ont pas ».

Pour qui s'intéresse au concept « one health » et cherche à replacer la santé à l'interface entre celle des animaux, des humains et de leur environnement, l'engagement de François Hilaire Gilbert prend tout son sens.

RÉSUMÉ

À la fin de la Terreur, le gouvernement du Directoire souhaite consolider la République dans une société plus apaisée. L'agriculture constitue un fondement de la prospérité nationale. L'élevage des animaux domestiques est un enjeu économique majeur. Le plus pacifique des animaux, le mouton, devient à la fois « un compagnon de l'homme » et une bête « utile ». Par ses fortes convictions républicaines, le vétérinaire François-Hilaire Gilbert, s'investira dans ce projet utopique d'une société agropastorale.

SUMMARY

At the end of the Terror, the Directoire government wanted to consolidate the Republic in a more peaceful society. Agriculture was the basis of national prosperity. The breeding of domestic animals was a major economic issue. The most peaceful of animals, the sheep, became both a "companion of man" and a "useful" animal. With his strong republican convictions, the veterinary surgeon François-Hilaire Gilbert was involved in this utopian project of an agro-pastoral society.

Avvertissement aux lecteurs

La liste des noms propres étant importante ceux qui sont présents dans la base prosopographique du Comité Technique et Scientifique Historique (<http://cths.fr/index.php>) sont signalés par un astérisque (*) à la première occurrence.

Remerciements

Les auteurs remercient les Professeurs Bernard Denis (Académie d'Agriculture de France), Gérard Orth (Académie des Sciences, membre de l'Institut de France), Alain Philippon (Académie Vétérinaire de France), Jean-Paul Rousseau (Académie Vétérinaire de France) et les docteurs-vétérinaires Claude Milhaud et Michel Baussier, membres de l'Académie Vétérinaire de France, pour leurs conseils éclairés et leurs remarques judicieuses.

NOTES

- 1) L'expression « économie rurale » n'a pas le sens qu'on lui donne aujourd'hui. Elle englobait à la fois la médecine du bétail et la zootechnie, mot inventé par André-Marie Ampère* (1775-1835) en 1836 (voir ROBIN B. « À propos du mot zootechnie ». *Varia- Ethnozootechnie*, 1996, 57, 3-5.). Le terme zootechnie a aussi été employé comme synonyme d'hygiène. (voir DENIS B. "Peut-on, au plan conceptuel, parler de zootechnie vétérinaire ? ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*, 1997, 150, n° 4, 85-91).
- 2) CHAVANETTE L. – *Le Directoire – forger la République (1795-1799)*, CNRS éditions, Paris, 2020.
- 3) SPARY E.C. Le spectacle de la nature. Contrôle du public et vision républicaine dans le Muséum jacobin. In : *Le Muséum au premier siècle de son histoire* (dir. C. BLANCKAERT) Éditions du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 1997.
- 4) SAAD M. – *Cabanis, comprendre l'homme pour changer le monde*, Classiques Garnier, Paris, 2016.
- 5) SERNA P. – *Comme des bêtes*, Fayard, Paris, 2017.
- 6) MELLAH M. – « L'École d'économie rurale vétérinaire d'Alfort (1766-1813), une histoire politique et républicaine avec l'animal domestique ». *Annales historiques de la Révolution française*, 2018, n° 14. [en ligne] doi :<https://doi.org/10.4000/lrf.2031>.
- 7) SERNA P. – *L'Animal en République*, Anacharsis, Toulouse, 2016.
- 8) TRAÏNI C. – *La Cause Animale*, PUF, Paris, 2011.
- 9) HUBSCHER R. – *Les maîtres des bêtes – les vétérinaires dans la société française (XVIII^e-XX^e siècle)*, Odile Jacob, Paris, 1999.
- 10) BOURDE A-J. - *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, S.E.V.P.E.N., Paris, 1967.
- 11) RAILLIET A., MOULÉ L. – *Histoire de l'école d'Alfort*, Asselin et Houzeau, Paris, 1908.
- 12) MELLAH M. – « Portrait du berger en figure républicaine ou comment faire entrer l'animal domestique en Révolution ». *Annales historiques de la Révolution française*, 2013, n°374, 85-110.
- 13) Pour Daubenton, « il y a moins à espérer d'un animal qui a été guéri que d'un animal qui n'a jamais été malade ! ». (voir : DENIS B. "L'hygiène de l'élevage, un concept malmené : aperçu historique ». *Varia - Ethnozootechnie*, 2023, 112, 85-91.)
- 14) CORNU P., PINOTEAU H., PIVOTEAU S., MARTONE L., NOZIÈRE-PETIT M-O., DEDIEU B. – *La guerre des moutons – le mérinos à la conquête du monde (1786-2021)*, Gourcuff Gradenigo, Montreuil, 2021.
- 15) Par opposition aux bovins appelés « les bêtes rouges ».

- 16) Voir sa biographie p. 55 dans : NEUMANN L.G. – *Biographies vétérinaires*, Asselin & Houzeau, Paris, 1896.
- 17) LOISEL G. – « L’acclimatation et la zoologie économique du XIV^e siècle à la fin du XVIII^e. Ménagerie d’Alfort ». *Revue internationale de l’enseignement*. 1910, 59, 206-212.
- 18) DENIS B. – « L’école vétérinaire d’Alfort et le mouton mérinos ». *Bulletin de la Société d’Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires*, 2007, n° 7, 94-103.
- 19) BONNAUD P, – « La vie et l’œuvre de François-Hilaire Gilbert (1757-1800) ». *Varia - Ethnozootechnie*, 2004, hors-série n° 5.
- 20) FESTY O. – *Les délits ruraux et leur répression sous la Révolution et le Consulat. Étude d’histoire économique*, Librairie Marcel Rivière et Cie, Paris, 1956.
- 21) Discours prononcé à l’occasion du concours organisé à Alfort en avril 1789 pour récompenser les meilleurs élèves. (Voir MELLAH M. p.229) – L’École d’économie rurale vétérinaire d’Alfort (1766-1813). Une histoire politique et républicaine avec l’animal domestique. *Thèse Faculté de l’Université Paris I Panthéon-Sorbonne*, 2018.
- 22) MELLAH M. – L’École d’économie rurale vétérinaire d’Alfort (1766-1813). Une histoire politique et républicaine avec l’animal domestique. *Thèse Faculté de l’Université Paris I Panthéon-Sorbonne*, 2018.
- 23) BONNAUD P, PICARD-BONNAUD F. – “Note historique sur François-Hilaire Gilbert (1757-1800)». *Bulletin de l’Académie Vétérinaire de France*, 1989, 62, 169-178.
- 24) POULAIN D. – « François-Hilaire Gilbert et le Traité des Prairies Artificielles ». *Bulletin de la Société d’Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires*, 2007, n° 7, 66-82.
- 25) FESTY O. – *Les animaux ruraux en l’an III. Dossier de l’enquête de la commission d’agriculture et des arts. T1*, Paul Hartman éditeur, Paris, 1941.
- 26) Sous l’impulsion de Joseph Lakanal* (1762-1845), l’Institut national des sciences et des arts est composé de trois classes : la classe des sciences mathématiques & physiques qui comprend les arts vétérinaires, la classe des sciences morales et politiques et la classe de la littérature et des beaux-arts.
- 27) Une clause secrète du traité de Bâle signé avec l’Espagne le 4 thermidor an III (22 juillet 1795) prévoyait la livraison annuelle par l’Espagne de 100 béliers et de 1 000 brebis pendant 5 ans (Voir DENIS B. « L’École vétérinaire d’Alfort et le mouton mérinos ». *Bulletin de la Société d’Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires*, 2007, 7, 94-103.)
- 28) MELLAH M.- « Repenser le décret du 29 germinal an III créant les Écoles d’économie rurale vétérinaire ». *Bulletin de la Société d’Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires*, 2019, n°19, 133-140.